

BILAN DE LA QUALITÉ DE L'AIR 2021 EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES :

Bien plus qu'un bilan chiffré, une prise de conscience des enjeux qui lient l'air, au climat, à l'énergie, à la santé et à la biodiversité.

En février 2022, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, l'observatoire régional de surveillance de la qualité de l'air, dévoilait les premières tendances de l'année 2021. Un bilan réglementaire qui confirme l'amélioration de la qualité de l'air constatée ces dix dernières années pour les principaux polluants.

Toutefois, nous devons poursuivre les efforts individuels et collectifs pour préserver notre air. Plusieurs facteurs plaident pour maintenir notre mobilisation, notamment :

- **l'accroissement des exigences sanitaires recommandées** par l'Organisation Mondiale de la Santé tout comme l'évolution à venir de la réglementation qui risque de se durcir.
- **la nécessité d'agir de concert pour la préservation de la qualité de l'air et la lutte contre le changement climatique** préconisée par tous les experts mondiaux (GIEC, ONU, OMS, Agence Européenne de l'Environnement).

Aussi, à l'approche de l'été, Atmo a souhaité, à travers son bilan 2021, replacer l'air au coeur du débat. L'objectif : mettre en lumière les enjeux croisés de l'air, du climat, de l'énergie, de la santé et de la biodiversité.

Ce bilan s'inscrit en cohérence avec le nouveau projet associatif d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes qui vise notamment à développer, avec nos partenaires, une expertise régionale transversale pour adresser avec pertinence les problématiques environnementales et sanitaires qui nous touchent et accompagner l'ensemble des acteurs dans leurs transitions.

1_ Que retenir du bilan 2021 ? Quel regard croisé sur les enjeux en Auvergne-Rhône-Alpes ?

Qualité de l'air et situation réglementaire

Coté pollution chronique, l'année 2021 confirme la tendance à l'amélioration de la qualité de l'air dans notre région. Depuis 2007, les principaux polluants suivis par la réglementation sont en baisse :

- **43 % pour le dioxyde d'azote (NO₂)**, polluant traceur du trafic routier.
- **47 % pour les particules PM10 et -62 % pour les particules fines PM2,5** émises en grande partie par le chauffage au bois non performant et dans une moindre mesure par l'industrie et l'agriculture.

L'ozone, polluant estival fortement dépendant des températures et de l'ensoleillement, est le seul en augmentation sur cette période (+6%).

L'été 2021 ayant été globalement frais et pluvieux, la formation d'ozone a été moindre que sur des années antérieures caractérisées par de fortes chaleurs estivales. Les concentrations moyennes sur l'année 2021 sont revenues aux niveaux d'avant 2015. Toutefois, la réglementation faisant référence à une moyenne sur 3 années (2019/2021), les départements de la Drôme, de l'Ardèche, de l'Isère et du Rhône, observent encore des dépassements des seuils réglementaires.

Coté « pic de pollution », avec 25 jours de vigilances pollution recensés en 2021, la tendance à la baisse observée depuis de nombreuses années se confirme. Cette baisse s'explique en premier lieu par une diminution continue des émissions de polluants dans l'air ambiant, tous secteurs d'activité confondus.

Qualité de l'air et effets sanitaires

La qualité de l'air reste un enjeu sanitaire majeur pour la région Auvergne-Rhône-Alpes. En septembre 2021, l'Organisation Mondiale de la Santé a publié de nouvelles lignes directrices sanitaires pour les principaux polluants de l'air. Elles fixent un cap ambitieux pour mieux préserver la santé des populations.

Si l'on considère ces indicateurs, une très grande partie de la population d'Auvergne-Rhône-Alpes est exposée à un air néfaste pour sa santé.

- 7.8 millions d'habitants, soit 98 % de la population, pour les particules fines PM2.5. Les territoires les plus touchés sont en premier lieu le Rhône (1 859 500 hab.) et l'Isère (1 252 900 hab.) compte-tenu de la densité de population. Viennent ensuite les départements de Haute-Savoie (804 500 hab.), de la Loire (757 300 hab.), de l'Ain (647 400 hab.), du Puy de Dôme (614 900 hab.) et de la Drôme (506 800 hab.).

- 4.7 millions d'habitants, soit 59% de la population, pour le dioxyde d'azote (NO₂). Les départements les plus touchés sont le Rhône (1 697 900 hab.), l'Isère (787 800 hab.) et la Haute-Savoie (593 200 hab.).

Pour l'ozone, la valeur cible pour la santé humaine définie par la réglementation, est celle retenue par Atmo pour qualifier le risque sanitaire pour les populations. Selon cet indicateur :

477 200 habitants de la région soit 6% de la population, sont exposés à des niveaux de pollution à l'ozone pouvant avoir des effets sur leur santé. Les départements les plus touchés sont l'Isère (157 700 hab.), la Drôme (106 800 hab.), l'Ardèche (77 000 hab.) et le Rhône (73 800 hab.).

Qualité de l'air, changement climatique et transition énergétique

Polluants de l'air et gaz à effet de serre sont générés par les mêmes activités humaines : transport routier, activités agricoles, industrie et résidentiel. Les enjeux énergétiques sont indissociables de ceux du changement climatique et de la pollution de l'air.

L'utilisation d'énergies fossiles entraîne des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre importantes. Une approche transversale air-climat-énergie est indispensable pour appréhender globalement les impacts des activités humaines sur notre environnement.

Selon les données d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes pour les polluants de l'air et produites dans le cadre de l'ORCAE¹ pour les gaz à effet de serre, dans notre région :

- **le transport routier** est responsable de 62 % des émissions d'oxydes d'azote (air) et 36 % des émissions de GES (climat).
- **le secteur résidentiel** incluant en particulier le chauffage (hors réseau de chauffage urbain) génère 70 % des émissions de PM2.5 (air) et 16 % des émissions de GES (climat).
- **l'industrie contribue** à 26 % des émissions de COVNM, 16 % des émissions d'oxydes d'azote (air) et 16 % des émissions de GES (climat).
- **l'agriculture** induit 26 % des émissions de particules (PM10 et PM2.5), 96 % des émissions d'ammoniac et 18 % des émissions de GES (climat) sont imputables à l'agriculture.

Qualité de l'air et effets sur la biodiversité

Une mauvaise qualité de l'air affecte les espèces végétales, les rendements agricoles et aggrave l'allergénicité des pollens.

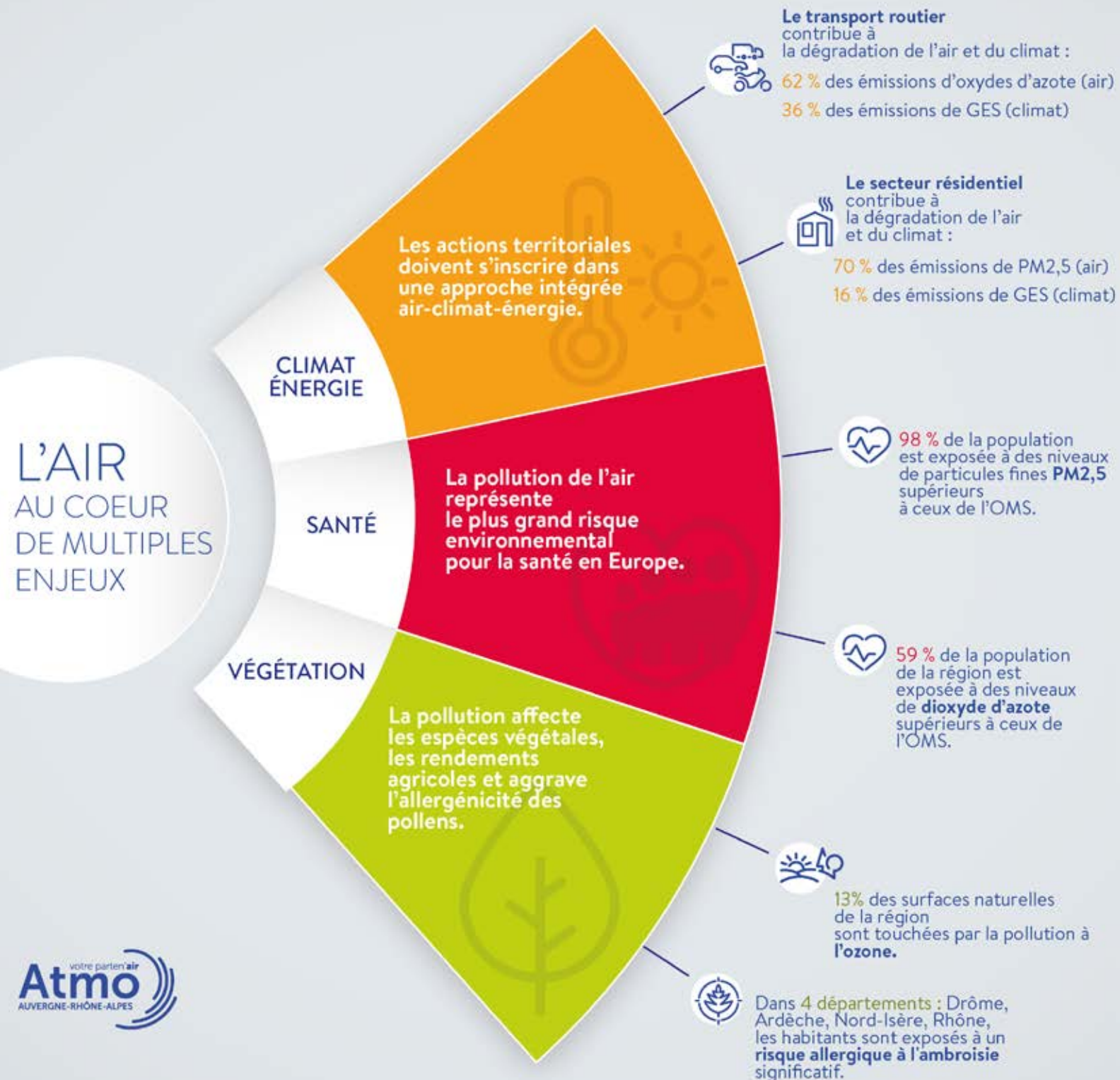
L'ozone est, parmi les polluants de l'air, celui qui affecte particulièrement les espèces végétales.

À l'échelle de la région en 2021, **13% des surfaces naturelles** (espaces naturels, surfaces agricoles, etc.) sont touchées par la pollution à l'ozone. La Drôme est le département de la région le plus impacté avec 60 % de ses surfaces naturelles touchées par la pollution à l'ozone.

En Auvergne-Rhône-Alpes, les pollens d'ambrosie, de bouleau et de graminées sont ceux qui présentent le risque allergique le plus fort selon le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA). La saison pollinique s'étend de février à fin août environ.

Le pollen de l'ambrosie est très allergisant et responsable de diverses pathologies, notamment respiratoires. En 2021, des zones au centre de la région ont connu près de 50 jours avec un risque allergique à l'ambrosie considéré comme significatif (égal ou supérieur à 3 sur 5). L'ambrosie est ainsi généralisée sur l'ensemble de la région, avec une présence accrue du nord de Lyon et des plaines de l'Ain jusqu'au sud de la région. Les départements les plus touchés sont le Rhône, la Drôme, l'Ardèche et le Nord de l'Isère.

¹ ORCAE : Observatoire régional climat-air-énergie



2_ Comment agir de concert pour l'air et le climat ?

Les experts sont unanimes. La seule solution est d'agir de concert pour l'air et le climat en définissant des scénarios d'actions favorables à l'un comme à l'autre et limitant les effets antagonistes.

Les politiques croisées air-climat-énergie visent des co-bénéfices pour la santé humaine, les écosystèmes et une meilleure gestion des coûts.

Sur les territoires, des plans d'actions allant dans ce sens existent. Il s'agit du SRADDET à l'échelle régionale, des PCAET et des PPA à l'échelle locale.

Parmi les solutions gagnantes pour l'air et le climat, citons notamment :

- **CHAUFFAGE AU BOIS**

Se chauffer avec un appareil au bois très performant (flamme vert 7 *), l'entretenir régulièrement et utiliser du bois sec de bonne qualité.

- **PERFORMANCE ENERGETIQUE**

Rénover les bâtiments avec une vigilance sur le système de ventilation. Adapter l'habitat aux fortes chaleurs pour réduire le recours à la climatisation et améliorer l'isolation thermique pour réduire les consommations d'énergies fossiles.

- **DENSIFICATION URBAINE**

Préserver les espaces verts dans les villes et réduire la consommation d'énergie des bâtiments.

- **TRANSPORTS ROUTIERS**

Réduire le nombre de déplacements motorisés au profit des transports collectifs et des modes doux (vélo, marche, etc.). En cas d'utilisation d'un véhicule motorisé, privilégier les véhicules moins polluants, le co-voiturage et l'autopartage. Développer de nouvelles énergies pour réduire notre dépendance aux énergies fossiles. Enfin, optimiser la logistique au coeur des villes pour réduire les émissions polluantes liées aux livraisons.

- **AGRICULTURE**

Réduire les apports d'engrais et limiter les emplois d'engrais à fort taux de volatilisation

3_ L'ambition d'Atmo : faire émerger une expertise régionale transversale

Face à ces diverses constatations, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, dévoilait début 2022, un nouveau cap pour la période 2022-2025. À la base de son nouveau projet associatif, une large concertation entre les salariés, les membres et les partenaires d'Atmo avec pour objectif de se projeter ensemble dans l'avenir. Ce dernier porte l'ambition de faire émerger une expertise régionale transversale tant sur les enjeux air-climat-énergie que ceux sur la préservation de la santé et de la biodiversité.

Avec l'appui de partenaires tels que Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement, Atmo ambitionne de devenir le référent air au coeur de l'écosystème territorial pour les transitions.

³ SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

⁴ PCAET : Plans Climat Air Énergie Territoriaux - ⁵ PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère

À propos d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

ATMO Auvergne-Rhône-Alpes est l'observatoire agréé par le Ministère de la Transition écologique, pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes. ATMO, c'est plus de 40 années d'expertise et un ancrage territorial fort grâce à ses 6 comités territoriaux et l'implication de près de 250 adhérents. L'observatoire s'engage depuis plusieurs années dans la modernisation de son approche de l'observation environnementale avec une stratégie d'avenir : compléter l'observation de la qualité de l'air au-delà des connaissances expertes par la participation de tous les acteurs de la société : citoyens, institutions, entreprises et territoires.